

Procédure

administrative : *Évaluation du rendement des élèves* **Numéro :** *PA – 8.002*

Catégorie : *Élèves* **Pages :** *16*

Approuvée : *le 19 juin 2000* **Modifiée :** *le 22 juin 2015*

1. Préambule

Afin d'assurer la mise en œuvre de la politique « *Faire croître le succès* » le présent document fournit les lignes directrices qui régissent l'évaluation de l'apprentissage et du rendement des élèves dans le but d'assurer une interprétation commune, uniforme et cohérente de la politique et des directives du ministère de l'Éducation par tout le personnel qui œuvre aux paliers élémentaire et secondaire du Conseil scolaire catholique Providence.

2. Définitions

- 2.1 L'actualisation linguistique en français (ALF) est un programme-cadre qui vise à faciliter la planification de l'enseignement et de l'apprentissage de l'élève qui doit acquérir en français les compétences langagières nécessaires à sa réussite à l'école de langue française.
- 2.2 L'anglais pour débutants (APD) est un programme qui vise à permettre aux élèves qui connaissent peu ou ne connaissent pas l'anglais d'acquérir les connaissances et les compétences langagières nécessaires pour communiquer en anglais.
- 2.3 L'autorégulation est un processus qui permet à l'élève de s'engager dans son apprentissage en se fixant des objectifs et en établissant des liens entre l'évaluation et l'apprentissage.
- 2.4 L'évaluation au service de l'apprentissage est un processus qui vise à faire progresser l'élève. L'information qu'ils recueillent dans ce contexte permet aux membres du personnel enseignant de déterminer les besoins d'apprentissage de l'élève, d'adapter leur enseignement aux besoins de celui-ci, de sélectionner et d'adapter le matériel et les ressources et de différencier les stratégies pédagogiques employées.
- 2.5 L'évaluation de l'apprentissage est un processus de collecte et d'interprétation de preuves d'apprentissage qui sert à effectuer la synthèse des apprentissages de l'élève en fonction de critères préétablis et à assigner une valeur qui reflète le niveau de rendement le plus représentatif.

- 2.6 L'évaluation diagnostique est menée avant d'amorcer une séquence d'apprentissage afin d'établir le point d'entrée des élèves face à l'apprentissage. Elle peut aussi servir à vérifier si les élèves maîtrisent les habiletés jugées nécessaires pour aborder un nouvel apprentissage. Il peut également s'agir d'une évaluation menée auprès d'un ou de quelques élèves dans le but de déceler une difficulté particulière.
- 2.7 L'évaluation en tant qu'apprentissage est un processus qui favorise l'autorégulation chez l'élève. Elle exige que l'élève utilise la rétroaction descriptive pour réfléchir à ses apprentissages, s'autoréguler et modifier au besoin ce qu'il fait pour s'améliorer. En tenant compte des critères d'évaluation préétablis, l'élève peut établir des objectifs d'apprentissage personnels.
- 2.8 L'évaluation formative a lieu en cours d'apprentissage. Elle vise à améliorer la qualité des décisions relatives à l'apprentissage et à adapter, s'il y a lieu, les stratégies pédagogiques utilisées.
- 2.9 L'évaluation sommative se fait en fin d'unité. Elle vise à établir le niveau de rendement de l'élève en fonction des critères énoncés dans la grille générale d'évaluation du rendement de l'élève.
- 2.10 La planification à rebours est un modèle de planification qui permet d'harmoniser les connaissances et les habiletés visées ainsi que les stratégies d'évaluation, d'enseignement et d'apprentissage. La planification à rebours commence par la détermination de l'apprentissage final visé et par l'élaboration de l'évaluation sommative.
- 2.11 Le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) vise à faciliter la planification de l'enseignement et de l'apprentissage de l'élève nouvellement arrivé et à assurer la réussite de ce dernier à l'école de langue française.
- 2.12 Le plagiat désigne le fait qu'un texte reprend, de façon non avouée et plus ou moins fidèlement, un élément textuel provenant d'un autre auteur.
- 2.13 Les résultats d'apprentissage sont des énoncés brefs, concis et précis qui décrivent, dans un langage que l'élève comprend, ce qu'il doit connaître et faire à la fin d'une leçon ou d'une série de leçons. Le personnel enseignant conçoit les résultats d'apprentissage à partir des attentes et des contenus d'apprentissage du curriculum.
- 2.14 La rétroaction descriptive consiste en des commentaires descriptifs faits aux élèves – Approche consistant à souligner les points forts et les points à améliorer en établissant des comparaisons avec les critères de réussite qui ont été clairement communiqués. Elle offre un moyen de réduire les écarts entre le niveau de préparation actuel de l'élève et les résultats d'apprentissage visés. Il s'agit d'une combinaison de rétroactions continues et ponctuelles, de conseils et d'occasions de revoir les façons de faire pour inciter les élèves à viser l'excellence.
- 2.15 La tricherie s'entend du fait de s'approprier le travail fait par une autre personne (p. ex., un autre élève, un parent/tuteur).

2.16 Les compétences du XXI^e siècle sont les habiletés de vie reliée au raisonnement et la pensée critique.

3. Modalités

À l'appui du mandat de l'école de langue française, la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004* définit la nature et la portée des interventions en aménagement linguistique ainsi que les résultats escomptés. Ces résultats sont de trois ordres :

- 3.1 *Pour les élèves* : Capacité accrue d'acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.
- 3.2 *Pour le personnel scolaire* : Capacité accrue d'œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.
- 3.3 *Pour les conseils scolaires* : Capacité accrue de maintenir et d'augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone.

Pour parvenir à ces résultats, le personnel enseignant tient compte des attentes génériques suivantes :

- L'élève utilise sa connaissance de la langue française et sa capacité de communiquer oralement en français pour interpréter de l'information, exprimer ses idées et interagir avec les autres.
- L'élève manifeste son engagement envers la culture francophone en se renseignant sur les référents culturels de la francophonie, en les faisant connaître, en en discutant et en les utilisant dans divers contextes.

Ces deux attentes génériques doivent être évaluées dans toutes les matières et dans tous les cours, de la 1^{re} à la 12^e année.

Il existe un lien étroit entre l'attente générique visant la capacité de communiquer oralement en français, les *Habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail* (p. ex., utilisation du français oral), les attentes définies dans les programmes-cadres et la grille d'évaluation du rendement (p. ex., communication). Cette attente générique doit donc faire l'objet d'une évaluation diagnostique, formative et sommative.

Quant à l'attente générique qui vise l'engagement culturel, il faut tenir compte du fait que l'engagement culturel ne s'impose pas : il se propose. Ainsi, pour cette attente générique, il faut plutôt miser sur l'évaluation diagnostique, l'évaluation formative et l'autorégulation dans le but d'amener l'élève à progresser dans son cheminement culturel et à se fixer des objectifs personnels. Pour ce faire, l'élève a besoin de modèles qui véhiculent les valeurs associées.

Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation de langue française, 2004	Attentes génériques Programmes-cadres	Grilles d'évaluation du rendement – compétence (communication)	Habilités d'apprentissage et habitudes de travail- Utilisation du français
<p>Élèves : Capacité accrue d'acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire</p>	<p>L'élève utilise sa connaissance de la langue française et sa capacité de communiquer oralement en français pour interpréter de l'information, exprimer ses idées et interagir avec les autres (évaluation diagnostique, formative et sommative).</p> <p>L'élève manifeste son engagement envers la culture francophone en se renseignant sur les référents culturels de la francophonie, en les faisant connaître, en en discutant et en les utilisant dans divers contextes.</p>	<p>Expression et organisation des idées et de l'information.</p> <p>Communication des idées et de l'information de façon orale, écrite et visuelle à des fins précises et pour des auditoires spécifiques.</p> <p>Utilisation des conventions et de la terminologie à l'étude.</p>	<p>Je m'exprime avec précision et cherche à étendre mon vocabulaire en demandant le terme ou l'expression juste en français.</p> <p>Je m'exprime en français dans diverses situations en classe, par exemple pour demander des renseignements ou pour poser des questions.</p> <p>Je m'exprime en français avec mes amis dans mes échanges quotidiens à l'école ou lors de sorties éducatives et d'autres événements parrainés par l'école.</p>

Comme l'engagement culturel, l'engagement envers la foi catholique doit aussi être évalué de façon continue dans le cadre de toutes les matières et de tous les cours. Cette évaluation dépasse l'évaluation sommative de la satisfaction des attentes du cours d'enseignement religieux. Il est vrai que cette évaluation doit surtout miser sur l'évaluation diagnostique, l'évaluation formative et l'autoévaluation dans le but d'amener l'élève à progresser dans son cheminement de foi catholique et à se fixer des objectifs personnels. Enfin, ce cheminement intègre les valeurs chrétiennes, par exemple, l'accueil, le pardon, le respect, l'équité et l'inclusion.

Office provincial de l'éducation de la foi catholique de l'Ontario 2007	Attentes génériques Programmes-cadres Enseignement religieux	Grilles d'évaluation du rendement	Habilités d'apprentissage et habitudes de travail-valeurs chrétiennes – accueil, pardon, respect, équité
Élèves : Capacité d'apprivoiser son monde intérieur, apprend à s'arrêter, à regarder sa vie, à nommer ce qui l'habite, à réfléchir, à s'ouvrir à la présence mystérieuse de Dieu.	Établir des liens entre des récits bibliques et la vie quotidienne. Analyser l'agir et l'engagement des chrétiens.	Reconnaître que la relation de Dieu avec les humains et les relations entre les humains se poursuivent au-delà de la mort. Trouver des repères qui inspirent l'agir et l'engagement des chrétiens.	J'établis de bonnes relations avec les autres. Je suis ouvert aux idées, aux opinions, aux valeurs et aux traditions des autres. Je partage les renseignements, les ressources et l'expertise dans l'accomplissement.

Afin d'assurer la validité et la fidélité des évaluations et de la communication du rendement et de favoriser l'amélioration de l'apprentissage chez tous nos élèves, les enseignants utilisent des pratiques qui respectent les huit principes directeurs qui figurent dans le document du ministère de l'Éducation intitulé *Faire croître le succès* ainsi que les six principes additionnels formulés dans la politique *P - 8.002 – Évaluation du rendement des élèves*.

4. Les intentions de l'évaluation

4.1 L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage

L'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation en tant qu'apprentissage ont pour objet d'améliorer l'apprentissage de l'élève; elles exigent donc que le personnel enseignant développe la relation enseignant-élève dans le cadre de l'évaluation.

L'évaluation au service de l'apprentissage permet aux membres du personnel enseignant de modifier leurs stratégies d'enseignement et d'apprentissage de façon journalière selon le rendement de l'élève (évaluations diagnostique et formative) tandis que l'évaluation en tant qu'apprentissage favorise l'autorégulation chez l'élève et place celui-ci au cœur de son apprentissage en l'amenant à mieux comprendre ce qu'il doit apprendre pour se fixer et atteindre des objectifs personnels.

Donc, le personnel enseignant doit :

- a) présenter les résultats d'apprentissage aux élèves avant l'apprentissage;
- b) se reporter aux résultats d'apprentissage pendant et après l'enseignement;
- c) élaborer les critères d'évaluation et les co-construire avec les élèves;

- d) amener les élèves à s'autoévaluer et à évaluer leurs pairs à l'aide des critères d'évaluation;
- e) amener chaque élève à se fixer des objectifs d'apprentissage reliés aux habiletés d'apprentissage et aux habitudes de travail;
- f) offrir une rétroaction descriptive en lien avec les critères.

La rétroaction descriptive est la stratégie la plus puissante pour améliorer l'apprentissage de l'élève. Les recherches nous indiquent que l'élève apprend mieux lorsqu'il reçoit une rétroaction descriptive que s'il se voit attribuer un niveau de rendement (Page, 1958; Stewart et White, 1976; Butler et Nisan, 1986).

Pour être efficace, la rétroaction descriptive peut :

- i) être donnée à l'élève à l'oral ou à l'écrit;
- ii) être faite dans un contexte sommatif, à condition de toujours être utilisée prioritairement durant les évaluations formatives;

La rétroaction descriptive doit :

- i) être fondée sur les résultats d'apprentissage et les critères d'évaluation reliés au travail;
- ii) fournir des renseignements précis à l'élève;
- iii) être offerte dans les plus brefs délais à la suite de l'évaluation;
- iv) être offerte régulièrement à tous les élèves;
- v) être faite dans un langage accessible à l'élève et à ses parents/tuteurs;
- vi) préciser ce que l'élève est capable de faire;
- vii) préciser ce que l'élève doit améliorer;
- viii) indiquer les pistes d'amélioration que l'élève devrait utiliser.

4.2 L'évaluation de l'apprentissage

L'évaluation doit toujours amener l'élève à améliorer son apprentissage; elle ne doit jamais servir de moyen punitif (Davies, 2007; Reeves, 2007; Stiggins, 2008). La déduction de notes ou l'attribution du zéro en guise de méthode disciplinaire n'encouragent aucunement l'élève à réussir; ces méthodes ont plutôt pour effet de le décourager. Il faut s'assurer que toute mesure choisie par le personnel enseignant en ce qui a trait aux travaux remis en retard ou non remis, au plagiat ou à la tricherie servira le meilleur intérêt de l'élève tout en encourageant celui-ci à poursuivre son apprentissage. Sans aucune exception, la note figurant sur le bulletin par rapport à la satisfaction des attentes doit toujours être fonction des connaissances, des compétences et des habiletés dont l'élève a fait preuve. De plus, il est important de toujours tenir compte des adaptations inscrites dans le PEI de l'élève, le cas échéant. Les tâches sommatives doivent se faire en salle de classe.

5. Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail

5.1 Les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail

Les *Habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail* du bulletin scolaire sont essentielles à la réussite. Ainsi, il faut que le personnel enseignant de la 1^{re} à la 12^e année, dans tous les cours et toutes les matières :

- a) élabore les critères d'évaluation en collaboration avec les élèves;
- b) en fasse un enseignement explicite;
- c) les évalue de façon diagnostique, formative et sommative;
- d) amène l'élève à se fixer des objectifs personnels pour s'améliorer;
- e) utilise des grilles d'observation qui permettent de recueillir des preuves et de faire la collecte de données par rapport à ces habiletés et habitudes;

Les *Habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail* doivent être évaluées de façon distincte des attentes du curriculum sauf lorsqu'elles sont intégrées aux attentes mêmes (p. ex., cours d'éducation physique et santé).

5.2 Travaux remis en retard ou non remis

Il faut tenir compte des travaux remis en retard et des travaux non remis dans la section des *Habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail*. Le personnel enseignant a la responsabilité de développer chez l'élève les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail reliées au respect des échéanciers. Ces habiletés ne sont pas évaluées dans le cadre des évaluations sommatives.

6. Stratégies de prévention et d'intervention pour la remise des travaux

6.1 Travaux remis en retard

Dans cette optique, le personnel enseignant doit utiliser, entre autres, les stratégies énumérées à l'**Annexe 1** en ce qui a trait à un travail remis en retard.

6.2 Plagiat et tricherie

Le personnel enseignant doit prendre les mesures nécessaires pour enrayer le plagiat et la tricherie chez l'élève. Pour ce faire, il revient au personnel enseignant de mettre en place les mécanismes voulus pour prévenir et déceler le plagiat et la tricherie et de prévoir les sanctions appropriées pour les enrayer. (**Annexe 3**)

6.3 Prévention du plagiat

Il faut enseigner de façon explicite, et ce, à toutes les années d'études, les stratégies permettant d'éviter le plagiat (p. ex., citations, paraphrase, résumé, reformulation). Il faut :

- a) amener l'élève à comprendre ce que sont le plagiat et la tricherie ainsi que la gravité de ces gestes;
- b) faire en sorte que la majeure partie des travaux soit faite en classe de façon à mieux suivre l'élève dans les étapes de la tâche assignée;
- c) expliciter, dans un langage que l'élève comprend, les conséquences du plagiat et de la tricherie.

6.4 Détection du plagiat

Il est important de pouvoir confirmer qu'un élève a plagié un travail en trouvant la source ou de prouver qu'il a triché en s'appuyant sur des faits.

Peu importe l'année d'études, tout incident de plagiat ou de tricherie doit être communiqué à l'élève, aux parents/tuteurs et à un membre de l'administration de l'école. De plus, il est important de tenir compte du plagiat et de la tricherie dans la section des *Habilités d'apprentissage et des habitudes de travail*. Le personnel enseignant doit aussi s'assurer que l'élève comprend bien la portée de son geste avant d'imposer une sanction.

7. **Considérations particulières liées au programme d'actualisation linguistique en français (ALF), au programme d'anglais pour débutants (APD) et au programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)**

Afin de respecter les besoins d'apprentissage en français des élèves qui suivent le programme d'ALF, d'APD ou le PANA, le personnel enseignant utilisera des stratégies d'évaluation différenciées (par exemple, proroger le délai imparti à l'élève pour terminer les travaux ou les tâches sommatives, donner accès à un dictionnaire bilingue, etc.).

Pour les élèves qui peuvent bénéficier d'adaptations mais qui n'ont pas besoin d'attentes modifiées, le personnel enseignant fondera l'évaluation du rendement sur les attentes de la matière, de l'année d'études ou du cours approprié, ainsi que sur les niveaux de rendement de la grille d'évaluation. Veuillez vous reporter à la page 15 du document publié par le ministère de l'Éducation et intitulé *La communication du rendement de l'élève*.

Pour l'élève qui suit le programme-cadre d'ALF, le personnel enseignant cochera la case ALF sur les bulletins et inscrira l'énoncé suivant « Les attentes et les contenus d'apprentissage qui composent le programme de français de l'élève sont tirés du programme-cadre d'actualisation linguistique en français » dans la section *Commentaires*.

Pour l'élève qui suit le programme-cadre d'APD (palier élémentaire), le personnel enseignant cochera la case APD sur les bulletins et inscrira l'énoncé suivant « Les attentes et les contenus d'apprentissage qui composent le programme d'anglais de l'élève sont tirés du programme-cadre d'anglais pour débutants » dans la section *Commentaires*.

Pour l'élève qui suit le programme PANA, le personnel enseignant cochera la case PANA sur le bulletin de progrès scolaire ainsi que sur le bulletin scolaire sous l'une ou l'autre des rubriques suivantes, ou toutes ces rubriques, selon le cas : « Français », « Mathématiques », « Sciences et technologie », « Études sociales » (initiation à la société canadienne) et/ou « histoire et géographie ». Pour chacune des matières qui le nécessitent, on fondera l'évaluation sur les attentes du programme-cadre du PANA, on cochera PANA et on inscrira, dans la section « Points forts et prochaines étapes pour s'améliorer », l'énoncé suivant : « *Les attentes et les contenus d'apprentissage qui composent le programme de (préciser la matière) de l'élève sont tirés du programme d'appui aux nouveaux arrivants.* »

8. La grille d'évaluation du rendement

La grille d'évaluation du rendement doit être le fondement de toute évaluation et de l'enseignement. Elle vise une évaluation critériée (fondée sur des critères d'évaluation) plutôt qu'une évaluation normative (comparaison de travaux d'élèves). Pour bien évaluer le rendement de l'élève dans une matière ou un cours, le personnel enseignant doit s'assurer, pendant une étape ou un semestre, d'évaluer toutes les compétences de façon équitable.

La grille d'évaluation du rendement :

- 8.1 vise une approche globale (attribution de niveaux de rendement) plutôt qu'analytique (attribution de points);
- 8.2 mène à une collecte de données qui se fait à partir de niveaux de rendement (1 à 4 avec ou sans + ou -), le « R » pouvant être utilisé pour indiquer que l'élève n'atteint pas encore le niveau 1;
- 8.3 mène à une collecte de données qui indique un niveau de rendement global pour le travail en entier ainsi qu'un niveau de rendement pour chacune des compétences visées par l'évaluation.

Il faut souligner que l'attribution du « R » ou du « niveau 1 » dans une évaluation requiert un programme de rattrapage immédiat qui comporte des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différentes dans le but de permettre à l'élève d'acquérir les compétences et d'améliorer son apprentissage.

De la 1^{re} à la 12^e année, il faut utiliser une approche globale pour faire la notation des travaux sommatifs de l'élève en tenant compte de la récente et de la fréquence des résultats. De la 9^e à la 12^e année, en ce qui a trait à l'évaluation finale, c'est-à-dire les 30 p. 100 de la note, il faut privilégier une approche globale.

La grille d'évaluation adaptée (comprenant des descripteurs précis) doit accompagner l'évaluation sommative remise à l'élève afin de fournir à celui-ci une rétroaction évaluative qui soit détaillée et juste. Il faut souligner que la grille d'évaluation adaptée est un outil de communication du rendement conçu à l'intention de l'élève et de ses parents/tuteurs. Il est donc important que le langage utilisé dans cette grille soit accessible à l'élève et que la grille d'évaluation adaptée lui soit présentée au préalable. Elle doit être adaptée directement à la tâche d'évaluation en incluant :

- a) uniquement les compétences visées;
- b) les critères d'évaluation précis;
- c) les types de descripteurs reliés aux critères d'évaluation (p. ex., exactitude, profondeur, envergure);
- d) une échelle de progression appropriée.

9. La communication du rendement

Le bulletin est un moyen de faire part du rendement à l'élève et aux parents/tuteurs. Le langage utilisé dans les commentaires doit donc être exempt de jargon pédagogique afin d'être accessible à cette clientèle.

De la 1^{re} à la 12^e année, l'évaluation de l'apprentissage sur le bulletin porte sur deux aspects distincts, mais reliés, du rendement de l'élève :

- a) la satisfaction des attentes du curriculum;
- b) le développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail.

La cote ou la note procentuelle indiquée dans le bulletin pour ce qui concerne la satisfaction des attentes du curriculum doit représenter le niveau de rendement réel par rapport aux attentes et aux compétences du programme-cadre.

Conversion des niveaux de rendement en cotes ou en pourcentages

De la 1^{re} à la 6^e année, la conversion des niveaux de rendement en cotes se fait uniquement pour le bulletin à l'aide du tableau ci-dessous et en tenant compte du niveau de rendement le plus fréquent et le plus récent.

Tableau de conversion (de la 1^{re} à la 6^e année)

Niveaux de rendement	Cote
4+	A+
4	A
4-	A-
3+	B+
3	B
3-	B-
2+	C+
2	C
2-	C-
1+	D+
1	D
1-	D-
R	R

De la 7^e à la 10^e année, la conversion des niveaux de rendement en pourcentages se fait uniquement pour le bulletin et en tenant compte du niveau de rendement le plus fréquent et le plus récent.

En 11^e et en 12^e année, même si la collecte de données des évaluations sommatives doit se faire à partir de niveaux de rendement, le personnel enseignant de ces années d'études fera la conversion en pourcentages, à l'aide du tableau ci-dessous, pour chacune des évaluations sommatives en tenant compte du niveau de rendement le plus fréquent et le plus récent.

De plus en raison du large écart en pourcentage du niveau 4, l'éventail complet des notes procentuelles doit être disponible en 11^e et en 12^e année. Le personnel enseignant devra utiliser son jugement professionnel afin de déterminer le pourcentage à attribuer au travail de l'élève une fois qu'il aura consigné une note globale (niveau 4-, niveau 4 et niveau 4+).

Tableau de conversion (de la 7^e à la 12^e année)

Veillez noter que la conversion en pourcentage se fait seulement lors de la communication au bulletin car celle-ci tient compte du portrait global du rendement de toutes les évaluations.

Niveaux de rendement	Écart
4+	95 % - 100 %
4	87 % - 94 %
4-	80 % - 86 %
3+	77 % - 79 %
3	73 % - 76 %
3-	70 % - 72 %
2+	67 % - 69 %
2	63 % - 66 %
2-	60 % - 62 %
1+	57 % - 59 %
1	53 % - 56 %
1-	50 % - 52 %
R	voir légende

9 ^e – 12 ^e année
Récupération de crédits possible
45 % : l'élève a satisfait à la quasi-totalité des attentes
40 % : l'élève a satisfait à bon nombre d'attentes
35 % : l'élève a satisfait à un nombre d'attentes limité
Aucune récupération de crédits
30 % : l'élève doit reprendre le cours

Les dates de remise de bulletins aux paliers élémentaire et secondaire seront intégrées au calendrier scolaire annuel.

10. Enfance en difficulté

10.1 Considérations particulières liées à l'enfance en difficulté

Afin de répondre aux élèves ayant des besoins particuliers, le personnel enseignant doit mettre en œuvre les attentes et les adaptations du Plan d'enseignement individualisé (PEI) de chaque élève.

Pour les élèves qui bénéficient uniquement **d'adaptations** et qui n'ont donc pas besoin d'attentes modifiées, le personnel enseignant fondera l'évaluation du rendement sur les attentes de la matière, de l'année d'études ou du cours approprié, ainsi que sur les niveaux de rendement de la grille d'évaluation, sans cocher la case PEI.

La politique d'évaluation fait mention de deux types **d'attentes différentes**. D'une part, certaines attentes différentes (par exemple, l'enseignement du braille ou de la LSQ) sont directement liées à une matière ou à un domaine d'étude. Une cote ou une note pourrait être inscrite dans la mesure où elle s'appuie sur des instruments de mesure précis. Dans ces cas et lorsque les **attentes** établies dans le PEI de l'élève sont **modifiées**, c'est-à-dire qu'elles sont fondées sur le curriculum de l'Ontario mais qu'elles ne correspondent pas aux attentes prescrites pour l'année d'études, le personnel enseignant doit cocher la case PEI sur le bulletin.

D'autre part, les **attentes différentes** portant sur des compétences (par exemple, les habiletés et les habitudes de travail, le comportement, etc.) seront évaluées non pas dans le bulletin scolaire, mais plutôt dans le bulletin alternatif intégré au PEI qui est annexé au bulletin scolaire.

10.2 Communication du rendement pour les élèves ayant des besoins particuliers

Pour l'élève ayant des attentes différentes ou des attentes modifiées, un bulletin alternatif au PEI et le bulletin scolaire doivent être utilisés afin de communiquer le rendement de l'élève. Veuillez vous reporter à l'annexe 2.

Pour l'élève ayant des attentes différentes, l'échelle de notation du PEI et celle du rapport de progrès scolaire et du bulletin sont différentes. Il n'en demeure pas moins que les cotes attribuées dans les deux contextes doivent être cohérentes. De plus, il est probable que le PEI de l'élève ayant de grands besoins (p. ex., programme Apprentissage à la vie et intégration sociale – AVIS) soit conçu entièrement en fonction d'attentes différentes et la forme principale de communication du rendement de l'élève soit au bulletin alternatif. Ainsi, le PEI doit être annexé au bulletin scolaire de l'Ontario où sont inscrits les absences et les retards de l'élève et, dans certains cas, l'évaluation des *Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail*.

Pour l'élève ayant des attentes modifiées, le personnel enseignant cochera la case PEI sur les bulletins et inscrira l'énoncé suivant « Cette cote ou la note est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI qui ne correspondent pas exactement aux attentes de l'année en cours, soit une augmentation, soit une diminution du nombre et/ou la complexité des attentes » dans la section Points forts et prochaines étapes pour s'améliorer.

Pour l'élève ayant un PEI avec adaptations seulement, le personnel enseignant ne cochera pas la case PEI dans les bulletins puisque la cote ou la note est fondée sur les attentes et les contenus d'apprentissage de l'année d'études.

11. Commentaires personnalisés

Les commentaires personnalisés du personnel enseignant devraient porter, en utilisant un langage usuel, sur ce que l'élève a appris, décrire ses points forts et déterminer les prochaines étapes qu'il lui faudra entreprendre pour s'améliorer.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.

Renvoi : P – 8.002 – Évaluation du rendement des élèves

Stratégies de prévention et d'intervention pour la remise des travaux

	L'enseignant :	P/I	H/H	Date d'intervention
<input type="checkbox"/>	Donne du temps en classe pour noter les travaux et les devoirs.	P	F, O,	
<input type="checkbox"/>	Fait un rappel visuel (calendrier) pour amener l'élève à assumer ses responsabilités.	P	F, O,	
<input type="checkbox"/>	Fait un rappel régulier, vérifie chaque étape amorcée.	P	AR, AT, F, O	
<input type="checkbox"/>	S'assure que l'élève fait un usage optimal de son temps et amorce la tâche en classe dans la mesure du possible.	P	I, C, AT, O, U,	
<input type="checkbox"/>	Vérifie que l'élève comprend la tâche.	P	AR, C	
<input type="checkbox"/>	Communique clairement avec les élèves et les parents pour indiquer les dates de remise des travaux qui doivent être accomplis.	P	U, F, O	
<input type="checkbox"/>	Remet une feuille de route à l'élève et aux parents avec signatures requises.	P	AT, F, O	
<input type="checkbox"/>	Revoit les besoins spécifiques de l'élève, c.-à-d. son profil d'apprentissage, son PEI, son itinéraire d'étude, etc.	P / I	AR, I,	
<input type="checkbox"/>	Propose une tâche ou un produit alternatif qui répondraient aux mêmes attentes visées par le travail initial.	I	AR, O	
<input type="checkbox"/>	Prévoit une rencontre avec l'élève pour discuter de la situation. Demande à l'élève pourquoi un travail n'est pas terminé.	I	U, F, O,	
<input type="checkbox"/>	Impartit un nouveau délai en consultation avec l'élève et/ou les parents (noter les interventions).	I	I, F, O,	
<input type="checkbox"/>	S'assure de communiquer le retard aux parents et à la direction.	I	F,	
<input type="checkbox"/>	Élabore, avec l'élève, une feuille de route personnalisée visant le morcellement de la tâche et les délais précis pour chaque étape.	I	U, F,O	
<input type="checkbox"/>	Fait participer l'élève à l'élaboration d'un contrat d'engagement (par exemple: le but du travail à réaliser et l'engagement à l'accomplir, la date d'échéance, la valorisation d'un travail achevé).	I	C, F, O,AR, U,	
<input type="checkbox"/>	Propose, lorsque cela est jugé raisonnable et approprié, une tâche ou un test différent qui répondrait aux attentes visées par le travail initial.	I	AR, O,	
<input type="checkbox"/>	Au secondaire, consulte l'équipe de la réussite (ERRÉ, TES) pour appuyer le nouvel échéancier.	I	C, F, O,	
<input type="checkbox"/>	Consulte les intervenants en cause pour recourir aux services de counseling ou au tutorat (par les pairs, le personnel, etc.).	I	I, F	
<input type="checkbox"/>	Fait participer le personnel enseignant et les autres personnes qui travaillent auprès des élèves ayant des besoins particuliers (EED, TES, TS, etc.).	P / I	I, F	

Légende : P/I : **P** - Prévention **I** - Intervention

H/H : Habilitéés d'apprentissage / Habitudes de travail : **U** - Utilisation du français oral; **F** - Fiabilité; **O** - Sens de l'organisation; **AT** - Autonomie; **C** - Esprit de collaboration; **I** - Sens de l'initiative; **AR** – Autorégulation.

Annexe 2

Extrait du document - *La communication du rendement de l'élève* publié par le ministère de l'Éducation - *La communication du rendement de l'élève*

Le tableau suivant montre comment l'approche des enseignantes et des enseignants face à la rédaction des commentaires du bulletin scolaire provincial est influencée par l'existence d'attentes modifiées, d'attentes différentes ou d'adaptions requises par des élèves ayant des besoins particuliers.

Élèves ayant des besoins particuliers	1 ^{re} à 6 ^e année	7 ^e et 8 ^e année	9 ^e à 12 ^e année
PEI avec des attentes modifiées	<p>Cocher la case PEI appropriée et inscrire, dans la section « Points forts et prochaines étapes pour s'améliorer », l'énoncé suivant :</p> <p>« Cette cote est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui ne correspondent pas exactement aux attentes de la ___ année, soit une augmentation, soit une diminution du nombre et/ou complexité des attentes. »</p>	<p>Cocher la case PEI appropriée et inscrire, dans la section « Points forts et prochaines étapes pour s'améliorer », l'énoncé suivant « Cette note en pourcentage est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui ne correspondent pas exactement aux attentes de la ___ année, soit une augmentation, soit une diminution du nombre et/ou complexité des attentes. »</p>	<p>Cocher la case PEI appropriée pour tous les cours visés par le programme. Si quelques attentes ou contenus d'apprentissage d'un cours ont été modifiés par rapport à ceux du curriculum et que l'élève étudie en vue d'obtenir un crédit pour le cours, il suffira de cocher la case PEI. Si les attentes et les contenus d'apprentissage ont été modifiés au point où la direction de l'école juge qu'un crédit ne pourra pas être accordé, on doit inscrire dans la section « Commentaire », l'énoncé suivant : « Cette note en pourcentage est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui modifient considérablement les attentes du cours. »</p>
PEI avec des attentes différentes	<p>Cocher la case PEI. Quand une cote est inscrite (voir <i>Faire croître le succès</i>, page 75), ajouter à vos commentaires l'énoncé suivant : « Cette cote est fondée sur des attentes différentes qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario. »</p>	<p>Cocher la case PEI. Quand une note en pourcentage est inscrite (voir <i>Faire croître le succès</i>, page 75), ajouter à vos commentaires l'énoncé suivant : « Cette note en pourcentage est fondée sur des attentes différentes qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario. »</p>	<p>Cocher la case PEI. Quand une note en pourcentage est inscrite (voir <i>Faire croître le succès</i>, page 76), ajouter à vos commentaires l'énoncé suivant : « Cette note en pourcentage est fondée sur des attentes différentes énoncées dans le PEI, qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario. »</p>
PEI avec des adaptations seulement	<p>Ne pas cocher la case PEI puisque la cote ou la note en pourcentage est fondée sur les attentes et les contenus d'apprentissage de l'année d'études.</p>		

Qu'est-ce que le plagiat ?

- C'est utiliser/voler le travail de quelqu'un d'autre et se l'approprier sans en citer la source.

Comment

Cite la référence de façon appropriée, à l'aide de :

- de chiffres d'appel
- d'une bibliographie
- de parenthèses
- de guillemets
- d'une légende

Voir le guide pour détails.

Copier et coller
texte, image, photo, données, tableau, graphique à partir d'Internet ou d'autres sources.

Comment

Reconnais la source de l'idée en la traitant comme une citation.

Traduire
les mots d'un autre en partie ou en totalité.

Arrêt

Après avoir lu le texte, écris l'information ou les idées que tu en retiens. Indique toujours la source en faisant une référence appropriée.

Comment

Paraphraser ou résumer
l'idée originale d'un autre en ses mots.

Comment

Sois *original* et fier de ton travail! Prouve que tu peux le faire par toi-même.

Utiliser ou copier le travail d'un autre élève ou réutiliser son travail
lors d'un test, d'un examen, d'une tâche, au laboratoire, dans le cadre d'un projet.